

DEJANS AVOCATS

Société d'Avocats au Barreau de SENLIS
17, avenue Foch
60300 SENLIS
Tél. 03.44.53.00.23
Mail : contact@dejans-avocats.com

CEGC /

AVOVENTES

Cahier des Conditions de Vente

Déposé Le 12 février 2026

RG N° 26/00420

DIRE D'ASSAINISSEMENT

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX ET LE 27 AOUT :

Au greffe du Tribunal Judiciaire de SENLIS, et par-devant Nous, Secrétaire Greffier en Chef, a comparu :

Maître Noémie FOUQUE, membre de la SELARL DEJANS, avocats au Barreau de SENLIS, laquelle est constituée pour :

La COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS, Société anonyme au capital de 262.391.274,00 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 382 506 079, dont le siège est 59 Avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés ès qualité audit siège.

Laquelle a dit :

- Qu'il a été dressé, en présence du commissaire de justice désigné, concernant l'immeuble saisi, un rapport de vérification de la conformité du raccordement de l'assainissement collectif.
- Qu'en l'attente de la rédaction de ce rapport, **le technicien a conclu à l'absence d'installation et à une remise en conformité nécessaire**

Qu'il y a donc lieu de porter ces informations à la connaissance des éventuels acquéreurs.

Pourquoi ledit avocat comparant demande qu'il plaise au Tribunal de bien vouloir insérer au cahier des conditions de vente, les documents sus mentionnés joints en copie au présent dire.

Et l'avocat comparant a signé avec Nous.

SOUS TOUTES RESERVES